

MODIFICATION 6 - PPU

Marges à l'axe des rues entre les centres commerciaux

Portée :

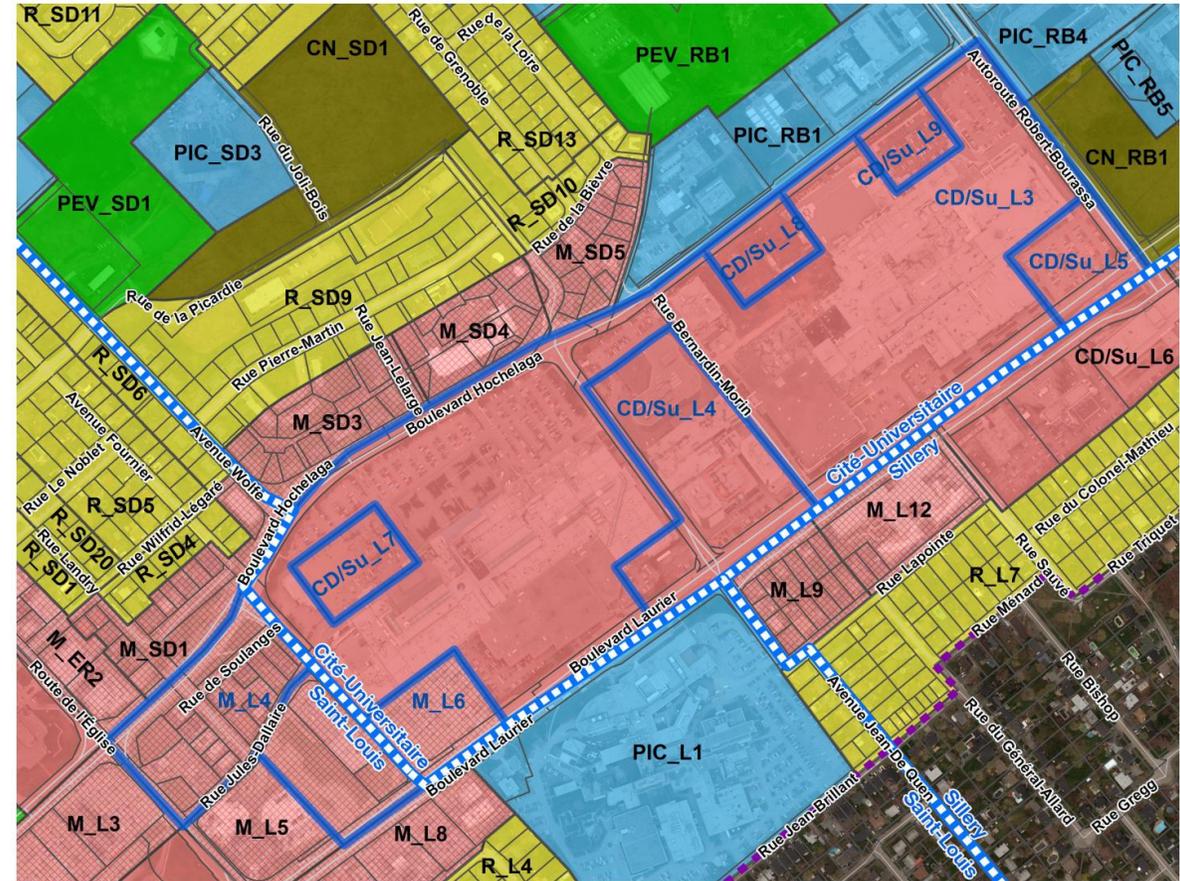
- Générale

Aires visées :

- Cité universitaire : CD_Su_L3, CD_Su_L4, M_L_6;
Saint-Louis : M_L_4, M_L_6

Pourquoi ?

- Un recul à l'axe permet un alignement régulier des façades. Déterminés dans les années 90, les axes arpentés et marges n'ont jamais été remis en question.
- Les propriétaires riverains souhaitent aménager des terrasses couvertes qui empiètent légèrement dans la marge à l'axe.
 - ✓ Certains éléments (marquises et portiques) empiètent un peu dans la marge actuelle (15m)



Dans ce cas, le recul à l'axe permet aussi de préserver des espaces à aménager de façon conviviale dans ces rues très fréquentées des centres commerciaux

MODIFICATION 6 - PPU

Marges à l'axe des rues entre les centres commerciaux

Comment ?

- Une marge à l'axe de 10 et 12m (selon la rue) réglerait l'ensemble des cas problématiques relevés.
- Ajuster les marges en conséquence dans les aires M_L4, M_L6, CD_Su_L3 et CD_Su_L4.

